

15-11-2006 Communiqué de presse 06/126

Le CICR est profondément préoccupé par l'interruption des services de santé fournis à la population palestinienne

Genève / Tel Aviv (CICR) – Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est profondément préoccupé par l'interruption des services de santé essentiels dont avait pu disposer jusqu'à présent la population palestinienne vivant en Cisjordanie.

« Les effets ne sont que trop réels », dit Eileen Daly, coordinatrice des services de santé du CICR. « Il y a deux jours à peine, l'hôpital local a refusé une enfant qui avait une forte fièvre. Les médecins et le personnel infirmier, qui n'ont pas été payés depuis des mois, étaient en grève. La mère a passé toute la matinée à se rendre dans les divers centres médicaux mais force lui a été de constater qu'elle n'avait pas les moyens de payer les montants qu'ils demandaient pour les soins. Sa petite fille est morte. Cela aurait facilement pu être évité. »

La décision de suspendre le versement de fonds à l'Autorité palestinienne a un effet dramatique sur les services médicaux depuis le début de l'année, malgré les efforts des donateurs pour financer les établissements de santé privés et caritatifs. Cette situation déjà précaire a encore empiré le 7 novembre lorsque le personnel travaillant pour le ministère de la Santé – le plus important fournisseur de soins de santé des territoires palestiniens – a amplifié sa grève, suspendant tous les services de soins de santé primaires et fermant les services des urgences de tous les hôpitaux publics.

Selon les estimations du CICR, les hôpitaux de Cisjordanie fonctionnent aujourd'hui au cinquième de leur capacité, et de nombreuses petites structures médicales sont fermées. La situation actuelle porte atteinte à des services d'urgence vitaux et à la fourniture de soins curatifs et préventifs.

Le CICR lance un appel pour le rétablissement des services de santé essentiels. Il rappelle au personnel médical qu'il est de son devoir, au regard de l'éthique médicale, de fournir ces services et demande instamment à la communauté internationale de réfléchir sérieusement aux effets qu'a, sur le plan humanitaire, la suspension de l'aide financière à l'Autorité palestinienne.

Depuis le début de 2006, le CICR a tiré à plusieurs reprises la sonnette d'alarme au sujet de la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens. Dans un [rapport](#) publié aujourd'hui (disponible sur le site www.cicr.org), il décrit les conséquences tragiques qu'a pour la population palestinienne l'interruption des services de santé essentiels. Un constat particulièrement important est que cette situation touche surtout les plus démunis, dont le nombre ne fait qu'augmenter en raison de la dégradation générale de l'économie locale.

Le CICR a réagi en intensifiant ses activités, mais ni lui ni aucune autre organisation humanitaire ne peut remplacer les autorités en tant que fournisseur de services publics. De plus, en vertu du droit international humanitaire, il incombe à l'État d'Israël, en tant que puissance occupante, de garantir en tout temps la couverture des besoins essentiels de la population civile dans les territoires occupés, y compris l'accès aux soins médicaux.

Renseignements complémentaires :

Dorothea Krimitsas, CICR Genève, tél. : +41 22 730 25 90 ou +41 79 251 93 18
Simon Schorno, CICR Jérusalem, tél. : +972 2 582 88 45 ou +972 52 601 91 50
Bana Sayeh, CICR Jérusalem, tél. : +972 2 582 88 45 ou +972 52 601 91 48
Sharon Yeheskel-Oron, CICR Tel Aviv, tél. : +972 3 524 52 86 ou +972 54 636 87 22